



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Deuxième session

Rome, 26 – 30 mars 2007

Rapport du Secrétariat

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

1. Le présent document contient un bref rapport relatif aux travaux du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), établi sur la base des six Orientations stratégiques approuvées lors de la troisième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP) en 2001. Ce rapport, préparé en décembre 2006, rend compte des activités conduites au cours de l'année 2006 dans le cadre du programme de travail. Les actions menées en 2007 seront examinées sous d'autres points de l'ordre du jour. Le présent document propose également, et ce pour la première fois, un rapport sur les travaux effectués par les spécialistes de la protection des plantes de la FAO en lien avec la CIPV.

2. La première session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) s'est tenue à Rome du 3 au 7 avril 2006. Cent vingt-deux parties contractantes à la CIPV y étaient représentées, ainsi que huit membres de la FAO qui n'étaient pas des parties contractantes. Étaient également présents des observateurs de différentes institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. La contribution financière fournie par la Communauté européenne a permis à un certain nombre de représentants de pays en développement de prendre part à la réunion.

3. En 2006, parallèlement aux contributions versées au Fonds fiduciaire de la CIPV (dont il est fait état dans d'autres documents), des contributions en nature ont été fournies par certains pays, à savoir:

- les États-Unis, qui ont financé les deux ateliers régionaux africains consacrés aux projets de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)
- la République de Corée, qui a financé l'atelier régional pour l'Asie sur les projets de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)
- les Îles Cook, qui ont contribué au financement de l'atelier pour la région Pacifique consacré aux projets de NIMP

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- les Pays-Bas, qui ont accueilli la réunion du Groupe d'appui au Portail phytosanitaire international (PPI).

4. En outre, plusieurs parties contractantes et organisations régionales ont fourni une aide en matière d'accueil et d'organisation à des groupes de travail spécialisés chargés d'élaborer des normes et à des groupes d'experts techniques, en contribuant parfois financièrement à leurs activités.

1. Orientation stratégique 1: Élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)

5. Les activités liées à la mise en œuvre du programme de travail de la CIPV relatif à l'établissement de normes sont présentées ci-après. Certains sujets sont traités plus en détail sous d'autres points de l'ordre du jour. Ainsi, les informations touchant au programme de travail de la CIPV pour l'établissement de normes figurent au point 9.3 de l'ordre du jour.

6. Le Comité des normes (CN) s'est réuni en mai 2006. En raison d'une charge de travail toujours aussi importante, le Comité n'a pas été en mesure d'examiner la totalité des points inscrits à son ordre du jour. Il a toutefois pu étudier cinq projets de NIMP, ainsi que des amendements relatifs à la NIMP n°5 (Glossaire des termes phytosanitaires), qui ont ensuite été soumis aux pays pour consultation au titre de la procédure ordinaire d'établissement de normes. Plus de 2 300 observations ont été adressées en retour par les pays.

7. En octobre 2006, les responsables (un pour chaque projet de norme) ont examiné les observations émanant des différents pays et proposé les amendements pertinents à apporter aux projets, qu'ils ont ensuite soumis au Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) lors de sa réunion en novembre 2006, à l'occasion de laquelle de nouvelles modifications ont été effectuées.

8. C'est la première fois, en novembre 2006, que le CN organisait une réunion en quatre langues, à savoir l'arabe, l'anglais, le chinois et l'espagnol. Lors de cette réunion, les projets de normes tels que révisés et les observations afférentes ont à nouveau été examinés par le CN. L'adoption des normes définitives est traitée au point 9.2 de l'ordre du jour (CMP 2007/2).

9. Il est prévu qu'environ six projets de NIMP ou de suppléments aux NIMP en vigueur seront prêts à être soumis au CN en mai 2007. Compte tenu des contraintes budgétaires, la réunion de mai ne devait initialement concerner que le CN-7, mais le financement complémentaire accordé par la FAO permettra également au CN de se réunir.

10. Les Groupes techniques (GT) ont poursuivi leurs travaux dans les domaines d'étude que le CN a agrégés au programme de travail de la CIPV pour l'établissement de normes. Les détails spécifiques relatifs au travail de chaque groupe technique seront présentés sous le point 9.3 de l'ordre du jour. Voici quelques-unes des activités menées par les différents Groupes techniques:

- Le Groupe technique sur la quarantaine forestière s'est réuni en juin 2006. Il a entrepris la révision de la NIMP n° 15 (*Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*).
- Le Groupe technique sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et les approches systémiques pour les mouches des fruits s'est réuni en septembre 2006. Il a élaboré le projet de NIMP relatif aux approches systémiques de gestion du risque phytosanitaire pour les mouches des fruits.
- Le Groupe technique sur le glossaire, qui s'est réuni en octobre 2006, a examiné les observations des pays relatives aux projets de normes en rapport avec les définitions et les termes nouveaux ou révisés. Il a poursuivi ses discussions sur la terminologie et rédigé son programme de travail.
- Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic s'est réuni en octobre 2006. Il a examiné divers projets de protocoles de diagnostic et formulé des observations sur ces

projets, qui ont été renvoyés à leurs auteurs en vue d'une nouvelle rédaction. Il est prévu qu'un protocole de diagnostic sera soumis aux membres pour consultation en 2007 en recourant à la procédure accélérée.

- Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires s'est réuni en décembre 2006. Il a examiné 33 rapports sur les traitements phytosanitaires dans les domaines de l'irradiation, des mouches des fruits et des alternatives au bromure de méthyle en lien avec la NIMP n° 15 (*Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*). La réunion étant organisée et en partie financée par l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Division mixte de la FAO, le Groupe s'est intéressé au premier chef aux rapports relatifs à l'irradiation, un sujet qui figure en tête des priorités du programme de travail de la CIPV pour l'établissement de normes. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a recommandé certains traitements à l'attention du CN, et il est prévu que ceux-ci seront soumis aux membres pour consultation en 2007 par voie de la procédure accélérée. Par ailleurs, certains rapports demandant à être précisés davantage seront à nouveau examinés une fois ces précisions intégrées.

11. Les réunions des groupes de travail d'experts ont permis d'élaborer des projets relatifs aux NIMP suivantes:

- Stratégies alternatives au bromure de méthyle
- Niveau de protection approprié
- Classification des marchandises par risque phytosanitaire lié au degré de transformation et à l'usage prévu (deuxième réunion)
- Directives sur l'interprétation et l'application du concept de *non largement disséminé* en relation avec les organismes de quarantaine (supplément à la NIMP n° 5: *Glossaire des termes phytosanitaires*)
- Végétaux destinés à la plantation (notamment la circulation, la quarantaine post-entrée et les programmes de certification)

12. En ce qui concerne l'utilisation et la traduction des termes « must », « shall », « should » et « may » dans les NIMP, il reste au Secrétariat à mettre en œuvre deux décisions de la CMP-1 sur l'élaboration de directives pratiques comprenant des exemples quant à l'utilisation de ces termes dans les NIMP, et sur l'analyse de la traduction de ces termes dans les NIMP en arabe et en chinois (CMP-1, paragraphe 87, décisions 4 et 9). Ces travaux débiteront en 2007. Pour éviter tout chevauchement, la décision concernant l'examen et la mise au point de la traduction de ces termes dans les NIMP adoptées en français et en espagnol a été repoussée en attendant l'examen des NIMP adoptées en anglais, de telle manière que toutes les mises au point puissent être faites en même temps.

13. Suite à la tenue, en 2005, de l'atelier sur l'analyse du risque phytosanitaire, le Secrétariat a continué de participer à l'élaboration de matériels de formation en ce domaine. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sont les deux organismes chargés de mettre en œuvre un projet visant à développer les outils de formation en matière d'analyse du risque phytosanitaire (ARP) et à organiser un atelier de formation en Inde début 2007. Le Secrétariat, qui participe à ce projet à titre consultatif, est représenté au comité international de direction au sein duquel il dispense ses conseils. Les matériels de formation qui sont élaborés reposent sur les NIMP relatives à l'ARP précédemment adoptées; d'un niveau de compréhension de base, ils sont internationaux par nature, ce qui les rend pratiques à utiliser à des fins de formation dans la plupart des pays du monde. Ils sont destinés à être utilisés par un instructeur disposant de quelques connaissances spécialisées en matière d'ARP. Ces matériels seront testés lors d'un atelier pilote qui doit se tenir en Inde début 2007, puis, une fois finalisés, ils seront mis à la libre disposition de tous.

14. L'élaboration de documents explicatifs relatifs aux NIMP, sous l'égide du Secrétariat, a marqué le pas en 2006 en raison de la lourde charge de travail du Secrétariat. Il se poursuivra en

2007 pour autant que les ressources le permettent. Les projets de documents explicatifs suivants sont toujours en cours d'élaboration:

- NIMP n° 3 (*Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles*)
- NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) – production d'un glossaire annoté
- NIMP n° 11 (*Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et pour les organismes vivants modifiés*) – deux documents explicatifs, concernant les suppléments sur les risques pour l'environnement et pour les organismes vivants modifiés
- NIMP n° 14 (*L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique du risque phytosanitaire*)
- NIMP n° 16 (*Organismes réglementés non de quarantaine: concept et application*)
- NIMP n° 19 (*Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés*)
- NIMP n° 21 (*Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine*)
- NIMP n° 24 (*Directives pour la détermination et la reconnaissance de l'équivalence de mesures phytosanitaires*)

II. Orientation stratégique 2: Échange d'informations

15. **Promotion de la CIPV.** Le « Guide de la Convention internationale pour la protection des végétaux » est en cours de mise à jour. Une fois terminé, il sera publié dans les cinq langues officielles de la FAO. Ce sera également le cas de la brochure intitulée « Guide rapide de la CIPV » et d'une série de notes d'information.

16. **Points de contact CIPV.** Des progrès importants ont été réalisés quant à la précision et à la fiabilité des informations fournies au niveau des points de contact CIPV. Certaines parties contractantes n'ont toutefois pas encore désigné de point de contact officiel ou n'ont pas transmis au Secrétariat d'informations actualisées lorsque les coordonnées du point de contact officiel ont changé. De plus amples détails figurent au point 11.1 de l'ordre du jour.

17. **Correspondance.** Le Secrétariat préconise vivement le recours aux moyens électroniques pour l'échange d'informations officielles. Cependant, les communications officielles entre le Secrétariat et les parties contractantes continuent de faire l'objet d'une correspondance essentiellement écrite, avec envoi en double des informations par voie électronique. Quelques parties contractantes ont fait savoir au Secrétariat qu'elles étaient favorables à l'utilisation de la correspondance électronique comme moyen de communication officiel. Le recours strict à la correspondance électronique permettrait d'accélérer grandement les procédures. Un document traitant de ce sujet est présenté sous le point 10.3.2 de l'ordre du jour.

18. **Le Portail phytosanitaire international.** Des précisions concernant le Portail phytosanitaire international figurent au point 11.1 de l'ordre du jour. Compte tenu du manque d'effectifs et de la nécessité de suivre au plus près les nombreux changements qui ont lieu, assurer la navigation en de multiples langues sur le Portail phytosanitaire international constitue un défi permanent. La plupart des points de contact CIPV disposent désormais d'éditeurs chargés d'entrer les données phytosanitaires officielles sur le PPI.

19. Les Pays-Bas ont accueilli en septembre 2006 la réunion du Groupe d'appui au PPI, qui a formulé des recommandations détaillées sur la façon d'améliorer la navigation, la recherche de données et le contenu du PPI. La phase suivante visera principalement à améliorer la recherche des données sur le PPI.

20. **Renforcement des capacités.** Les améliorations au Programme de renforcement des capacités en matière d'échange d'informations de la CIPV se sont poursuivies au cours de 2006 dans le but de permettre aux pays:

- d'avoir une connaissance de base de leurs obligations en matière d'échange d'informations au titre de la CIPV;
 - d'en venir à considérer le PPI comme le système préférentiel en matière d'échange d'informations phytosanitaires officielles; et
 - d'être en mesure de procéder au transfert et à la mise à jour de leurs propres informations phytosanitaires sur le PPI.
21. Des précisions concernant le programme sont fournies au point 11.1 de l'ordre du jour.
22. **Certification électronique.** Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'affecter du personnel au travail visant à définir des normes dans le domaine des échanges de données électroniques, dans le but de soutenir les systèmes électroniques de certification phytosanitaire. Le Secrétariat continue toutefois de superviser les activités des membres qui oeuvrent dans ce domaine.
23. Les États membres de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) ont, avec l'aide de collègues des Pays-Bas, élaboré une définition des éléments nécessaires à un certificat phytosanitaire électronique, et ils ont rédigé un document présentant une architecture systémique pour l'échange de certificats phytosanitaires par voie électronique. Ces définitions ont également été soumises au Centre des Nations Unies pour la facilitation des procédures commerciales et le commerce électronique (CEFACT-ONU). Un second projet est en cours dont les objectifs, plus larges, visent à une certification générale des produits alimentaires et agricoles (devant comprendre les produits végétaux); l'Australie et la Nouvelle-Zélande participent à la promotion de ce projet, dont le CEFACT-ONU assure la coordination.

III. Orientation stratégique 3: Mise en place de mécanismes pour le règlement des différends

24. En 2006, le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'assistance pour le règlement de différends.
25. Une réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (SBDS) sera organisée immédiatement avant la session de la CMP-2, et le président de cet organe subsidiaire fera rapport oralement à la Commission.
26. Le document de promotion et le manuel sur le règlement des différends sont désormais accessibles en anglais par voie électronique, et sont en cours de traduction dans les quatre autres langues de la FAO.
27. Les activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le respect des obligations sont présentées au point 12.3 de l'ordre du jour (CPM 2007/17).

IV. Orientation stratégique 4: Renforcement des capacités phytosanitaires des Membres par l'octroi facilité d'une assistance technique

28. **Ateliers de renforcement des capacités.** Un atelier de renforcement des capacités destiné à des conseillers techniques potentiels et des consultants au titre de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD), visant à soutenir le Programme d'assistance technique sur le terrain, s'est tenu à Nairobi du 15 au 18 mai 2006. Douze agents phytosanitaires de la région Afrique (y compris Madagascar et les Seychelles) y ont participé.
29. L'atelier sous-régional pour la Communauté des États indépendants (CEI) sur les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires, l'analyse du risque phytosanitaire et l'évaluation des capacités phytosanitaires doit se réunir en février 2007.

30. **Ateliers sur les projets de NIMP.** Le Secrétariat a favorisé, en 2006, la tenue de sept ateliers régionaux sur des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires. Ces ateliers, qui ont accueilli beaucoup de participants, sont considérés comme très importants au regard du processus d'établissement des normes.

31. **Groupe de travail informel sur l'évaluation des capacités phytosanitaires.** Le Groupe de travail informel sur l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) s'est réuni à Nairobi du 4 au 8 décembre 2006. Il a pris connaissance du rapport d'étude rédigé par CAB-International sur l'évaluation des capacités phytosanitaires, et a procédé à l'examen et l'actualisation des modules actuels de l'outil ECP. Le Groupe de travail a envisagé la possibilité de nouvelles actualisations et subordonné les questions du maintien et de l'actualisation à la perspective de l'incorporation de nouvelles NIMP et de leur compatibilité avec le PPI. De plus amples détails seront fournis lors de l'examen du point 13.1 de l'ordre du jour.

32. **Liaison internationale.** CAB-International (Afrique), le service d'inspection phytosanitaire du Kenya et l'Université de Nairobi ont participé à des débats et à des activités visant à la création d'un Centre d'excellence régional au Kenya. Des discussions sont en cours à ce sujet.

V. *Orientation stratégique 5: Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace*

33. Le rapport de la première session de la CMP a été distribué à tous les membres. Les NIMP adoptées par la CMP-1 ont été incorporées dans le rapport et ont également été mises à la disposition des membres sous forme électronique et imprimée.

34. M. Niek Van der Graaff, Secrétaire de la CIPV, a pris sa retraite après plus de trente ans de bons et loyaux services à la FAO. Le poste de Chef du service de la protection sanitaire de la Division de la production végétale et de la protection des plantes sera maintenu (il reste à pourvoir), et le nouveau titulaire occupera également les fonctions de secrétaire de la CIPV.

35. Comme prévu lors de la CMP-1, les réductions de personnel au niveau du Secrétariat ont posé un problème et contribué à limiter la pleine mise en œuvre du programme de travail 2006 inscrit au plan stratégique et d'activités. Les besoins en personnel seront traités plus en détail dans le Plan d'activités. Certains projets qui devaient être réalisés en 2006 n'ont été mis en œuvre que tard dans l'année et ne seront achevés qu'en 2007.

36. L'une des conséquences directes du manque de personnel disponible au Secrétariat a été l'incapacité de répondre à la demande de la CMP-1 concernant l'élaboration d'un document de travail sur les plantes aquatiques et la CIPV. Quelques débats ont été amorcés, et la question continuera d'être étudiée en 2007.

37. Le Secrétariat a convoqué trois réunions du Bureau de la CMP, ainsi qu'une réunion du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique. Les conclusions de la réunion de ce groupe figurent au point 10.2.1 de l'ordre du jour.

38. Le poste de Fonctionnaire chargé des normes a été pourvu.

39. La procédure relative à l'examen des langues faisant foi dans la Convention a été mise en œuvre concernant le chinois grâce à l'interaction des services de traduction de la FAO et des autorités chinoises (voir le point 10.3.5 de l'ordre du jour). Pour ce qui est des autres langues, la procédure sera mise en œuvre en 2007, en tenant compte du matériel existant, et fera l'objet d'un rapport à la CMP-3 en 2008.

40. La FAO fournit l'essentiel des services de traduction confiés sous contrat par le Secrétariat. Une assistance est également demandée le cas échéant à d'autres organisations et personnes, notamment pour ce qui concerne les NIMP. Une aide précieuse a été apportée par

l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), qui a assuré sous contrat la traduction des projets de NIMP de l'anglais vers l'espagnol en 2006. La NAPPO fait appel à ses propres experts et consulte aussi souvent des responsables des questions phytosanitaires dans les pays hispanophones du monde entier, ainsi que d'autres organisations. La Société arabe pour la protection des plantes a également assuré des traductions sous contrat et fourni une aide efficace pour la traduction de divers projets de NIMP de l'anglais vers l'arabe.

41. Une lettre d'accord avec la Scottish Agricultural Science Agency a permis au Secrétariat d'obtenir une nouvelle fois un fonctionnaire à temps partiel pour coordonner les travaux des groupes techniques.
42. Le Secrétariat de la CIPV a signé plusieurs lettres d'accord pour obtenir l'assistance d'organisations externes, notamment pour la gestion de groupes de travail d'experts et d'ateliers.

VI. Orientation stratégique 6: Promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes

43. Le Secrétariat a été représenté à une série de réunions avec des organisations internationales et régionales, notamment la Convention sur la diversité biologique (réunions COP/MOP), le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, l'Association internationale d'essais de semences, le Protocole de Montréal, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, ainsi qu'aux réunions et ateliers du Comité SPS de l'OMC. Les questions concernant spécifiquement la coopération avec certaines organisations seront examinées au titre du point 14.2 de l'ordre du jour.
44. Le Secrétariat a continué de travailler en liaison étroite avec le Comité SPS de l'OMC en prenant part à toutes les réunions officielles ou informelles du Comité. Il a également participé aux ateliers régionaux et sous-régionaux sur les mesures SPS, soit directement, soit en recommandant des consultants compétents.
45. Le Secrétariat a accueilli la dix-huitième Consultation technique des ORPV au siège de la FAO à Rome. En raison d'un manque d'effectifs ou de ressources, le Secrétariat n'a pu assister à aucune des réunions annuelles des ORPV.
46. Le Secrétariat a continué de travailler en liaison avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Codex Alimentarius sur des questions d'intérêt mutuel.

VII. Activités menées par les spécialistes de la protection des plantes de la FAO en relation avec la CIPV

47. Les spécialistes de la protection des plantes de la FAO sont des agents techniques de terrain chargés de la mise en œuvre aux niveaux régional et sous-régional du programme de travail du service de la protection des plantes de la FAO, y compris du programme de travail de la CIPV. Sept spécialistes s'y consacrent actuellement.
48. Au nombre des activités liées à la CIPV et qu'ont organisées ou auxquelles ont participé les spécialistes de la protection des plantes en 2006 figurent notamment:

Les ateliers

- OEPP/FAO – Plantes exotiques envahissantes: étude du cas de *Solanum elaeagnifolium* – Tunisie
- Conférence régionale de l'AIEA sur la maladie du Bayoud – Évaluation de terrain sur les mutants du palmier dattier résistant au bayoud – Algérie
- Réunion CIHEAM-FAO – Le programme harmonisé pour le contrôle du virus de la tristezza et de son vecteur *Toxoptera citricida* dans la région méditerranéenne – Turquie

- Harmonisation du cadre juridique relatif aux composantes phytosanitaires, zoosanitaires et de sécurité alimentaire (UTF/UEM/001) – Sénégal
- Atelier sous-régional de formation à l'analyse du risque phytosanitaire – Égypte
- Deuxième atelier de formation aux échanges d'informations sur le PPI – Malaisie
- Atelier régional sur l'analyse du risque phytosanitaire (ARP) lié à la flétrissure sud-américaine des feuilles dans les plantations d'hévéa en Malaisie
- Lutte contre la cercosporiose noire de la banane et de la banane plantain – Jamaïque
- Colloque sur les espèces envahissantes et réunion du groupe de travail sur les espèces envahissantes des Caraïbes
- Atelier régional sur la mise en œuvre de la NIMP n° 15 – Caraïbes
- Treizième Réunion technique régionale sur la protection des plantes – Pacifique
- Promotion et présentation de la CIPV – Neuvième Table ronde des pays insulaires du Pacifique sur l'OMC et les dispositions et accords commerciaux régionaux – Nouvelle-Zélande

Les ateliers régionaux de l'OMC

- Conférence régionale des pays d'Amérique latine – Utilisation des normes publiques et privées en matière sanitaire et phytosanitaire
- Colombie – Présentation de la CIPV

L'atelier régional sur les projets de NIMP

- Les spécialistes de la protection des plantes ont participé à l'ensemble des sept ateliers

Les réunions et activités des ORPV

- Conseil phytosanitaire interafricain (CPI): vingt-deuxième Assemblée générale – Égypte
- Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique: réunion du Comité des normes pour l'examen de projets de normes régionales pour les mesures phytosanitaires n°5 et n°6 – Thaïlande
- Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique: promotion de la CIPV lors de la cinquième Réunion régionale du bureau technique – Fidji
- Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique: réunion de planification stratégique – Thaïlande
- Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et Commission de la protection des plantes des Caraïbes: participation à la dix-huitième Consultation technique entre organisations régionales de protection des végétaux – Rome
- Réunions avec l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), la Communauté Andine (CA) et le Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE).

Les projets (notamment le Programme de coopération technique (PCT) de la FAO)

- Élaboration du projet sur *Bactrocera invadens* pour l'Afrique de l'Ouest
- Réunion inaugurale et début du renforcement des capacités phytosanitaires – Gambie
- Atelier final du projet PCT (TCP/SWA/3004) sur le renforcement des capacités phytosanitaires – Swaziland
- Consultation régionale pilote sur les bases de données relatives à la situation de la protection phytosanitaire par pays, en Thaïlande
- Assistance technique pour la mise en œuvre d'un projet PCT sur la maladie du greening des agrumes – Bhoutan
- Missions de soutien de la FAO à Kiribati, à Vanuatu, à Tuvalu et à Nauru.

La CMP est invitée:

1. à *exprimer* sa gratitude aux pays et organisations qui ont fourni une assistance et des ressources au programme de travail;
2. à *noter* les informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement du programme de travail depuis la CMP-1.